

Norbert Jamet, Sage : « Nous constatons un certain retard dans l'adoption de la norme SEPA »

La norme européenne SEPA (*Single Euro Payments Area*, espace unique de paiement en euros) va franchir une nouvelle étape le 1^{er} février 2014.

Un changement qui touchera tous les professionnels effectuant des virements ou prélèvements en Europe « élargie ». 33 pays sont concernés : les 31 membres de l'espace économique européen, membres ou non de l'eurozone, ainsi que la Suisse et Monaco.

Nous avons fait un point sur cette transformation avec **Norbert Jamet**, responsable marketing produits Sage 30 & Sage 100, PME.

Silicon.fr – Quels sont les enjeux de SEPA pour les entreprises ?

Norbert Jamet – SEPA est une initiative européenne, dans la continuité de la monnaie unique. Cette norme permet une harmonisation à l'échelle européenne des outils et moyens de paiement.

Les virements SEPA (SCT, *SEPA Credit Transfer*) et prélèvements SEPA (SDD, *SEPA Direct Debit*) sont en train d'être déployés. L'échéance est fixée au premier février 2014. Les nouveaux formats de fichiers seront obligatoires à cette date.

La mise en œuvre de ces formats de fichiers est un gros enjeu pour les entreprises. Nous constatons aujourd'hui un certain retard dans la mise en conformité des SI.

Les banques jouent bien évidemment un rôle dans cette mutation. Elles adoptent toutefois une simple démarche incitative, afin de ne pas fragiliser leur relation client.

On connaît les virements SEPA, mais moins les prélèvements...

Le format des prélèvements SEPA n'a été clairement défini que cette année. Du côté juridique, il remet en cause pas mal de choses. L'apparition du mandat définit ainsi le cadre de l'échange entre l'entreprise et son client.

Ce mandat doit être signé, renvoyé... et conservé par l'entreprise. Il remplace l'autorisation de prélèvement stockée par la banque. Cette dernière se portait garante en cas de litige. La charge de la preuve revient maintenant à l'émetteur du prélèvement.

Quid des outils comptables ?

Il convient de faire évoluer rapidement le SI afin de le mettre en conformité avec ces nouveaux formats. Un chantier plus ou moins complexe :

1/ Si le système n'est pas SEPA, mais compatible avec les journaux SEPA. C'est le cas le plus simple : les formats sont à adapter, les contrats des banques à mettre à jour et quelques tests doivent être

réalisés pour sécuriser le dispositif.

2/ La solution est compatible, mais ne dispose pas de la mise à jour assurant cette compatibilité. Il faut mettre à jour le SI pour aller vers SEPA, puis appliquer les efforts d'implémentation précédemment évoqués.

3/ La solution n'est pas compatible SEPA et ne le sera pas (cas par exemple de certaines solutions maison). C'est le cas le plus complexe, car il nécessite de remettre en cause le SI et de mettre en œuvre un nouveau système de gestion.

Et où en sont vos clients ?

Aujourd'hui la moitié de nos clients ont basculé sur les nouveaux formats, l'autre devant appliquer une mise à niveau. Nos solutions sont toutes compatibles SEPA, que ce soit pour les PME ou les entreprises de plus grande taille.

Nous accompagnons nos clients dans cette évolution, via la fourniture de mises à jour, mais aussi de service, en mode projet pour les grandes entreprises et sur un mode plus industriel (assistance à distance) pour les PME.

La migration se fait en général banque par banque. Aussi il est souvent plus pratique d'agir à distance que de dépêcher, plusieurs fois, un consultant. Notez que nous proposons également des services en ligne, telle une solution connectée qui transforme une base RIB en son équivalent IBAN.

Crédit photo : © Sage

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Connaissez-vous les inventeurs hi-tech européens ?](#)